

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 11 juillet 2022

Délibération n° CP-2022-1526

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Villeurbanne - Lyon

Objet : Vie étudiante - Approbation d'une convention de partenariat entre la Métropole de Lyon et la Ville de Villeurbanne pour l'organisation de la 18ème Nuit des étudiants du monde (NEM) 2022

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

Rapporteur : Madame Hélène Dromain

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 24 juin 2022

Secrétaire élu(e) : Madame Claire Brossaud

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Marion (pouvoir à Mme Benahmed), Mme Fournillon (pouvoir à M. Grivel), Mme Fréty (pouvoir à Mme Brunel Vieira), M. Kabalo (pouvoir à Mme Panassier).

Commission permanente du 11 juillet 2022**Délibération n° CP-2022-1526**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Villeurbanne - Lyon

Objet : Vie étudiante - Approbation d'une convention de partenariat entre la Métropole de Lyon et la Ville de Villeurbanne pour l'organisation de la 18ème Nuit des étudiants du monde (NEM) 2022

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

La Commission permanente,

Vu le rapport du 22 juin 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

La Métropole est le deuxième site d'enseignement supérieur français, avec plus de 180 000 étudiants dont 23 000 étudiants internationaux, 11 500 chercheurs et enseignants chercheurs. Elle dispose d'une fonction académique de qualité, grâce à la présence de nombreux établissements d'enseignement supérieur et de recherche publics et privés de renom.

Concernant la vie étudiante, pour la 5^{ème} année consécutive, Lyon se classe parmi les 3 premières villes françaises où il fait bon étudier (classement du magazine l'Étudiant), le territoire étant, en effet, reconnu pour son attractivité, la qualité de son offre de formations et le cadre de vie agréable et dynamique qu'il propose aux étudiants.

Parmi les équipements dont peuvent disposer les étudiants, se distingue la Maison des étudiants (MDE). Située au cœur du 7^{ème} arrondissement de Lyon, elle accueille en résidence plus de 50 associations étudiantes, les accompagne dans leurs projets de développement, fait naître des initiatives et valorise les actions et projets incubés en son sein. Ce lieu d'accueil, d'information et de valorisation des initiatives étudiantes contribue pleinement au développement et à la valorisation plus générale du territoire.

II - Objectifs

L'un des objectifs de la Ville de Lyon et de la Métropole est de développer l'accueil et l'intégration des étudiants internationaux, de leur offrir des conditions d'épanouissement optimales dans la Métropole et de faire en sorte que ces étudiants deviennent les futurs ambassadeurs de Lyon dans leurs pays respectifs.

Depuis maintenant plus de 17 ans, la Ville de Lyon a créé et développé avec ses partenaires des dispositifs d'accueil dédiés aux étudiants internationaux comme la NEM. A travers cette action, il s'agit de mieux intégrer les étudiants internationaux dans la cité, de valoriser leur présence, ainsi que les initiatives et activités qu'ils développent.

Pour rappel, les 2 éditions précédentes ont été marquées par des confinements et des contraintes sanitaires, ce qui a empêché la réalisation des NEM 2020 et 2021.

La NEM, organisée par la Ville de Lyon et la Métropole, en partenariat avec la Ville de Villeurbanne, répond à ces objectifs. Il s'agit d'un événement placé sous le signe des échanges interculturels et de l'hospitalité qui constitue un temps fort de la rentrée.

L'organisation de la NEM 2022 se fera en partenariat avec 2 associations domiciliées à la MDE :

- ESN CosmoLyon pour l'organisation du village associatif autour d'une vingtaine d'associations étudiantes. Des animations sont, également, prévues par les associations pour permettre aux étudiants internationaux de découvrir les domaines d'engagement des associations,

- Graines électroniques pour la seconde partie de soirée qui est axée sur un plateau DJ. Cette association est spécialisée dans l'organisation d'événements éthiques et durables au sein des scènes électroniques.

III - Compte-rendu et bilan des actions réalisées en 2019

Par délibération du Conseil n° 2019-3559 du 8 juillet 2019, la Métropole a approuvé la convention de partenariat avec la Ville de Villeurbanne pour l'organisation de la NEM 2019.

La NEM 2019 a permis d'accueillir 1 400 étudiants au Transbordeur. Ils ont pu rencontrer une vingtaine d'associations étudiantes à leur écoute, participer à des jeux du monde entier et découvrir de nombreuses animations d'accueil.

D'abord accueillis à l'entrée par la fanfare Les Pistons, les étudiants ont pu écouter le groupe vainqueur du tremplin musical de Villeurbanne, Marmaï, suivi d'animations des associations et du concert du groupe électro-rock Fuzzy Vox. Le dance floor du DJ Pee et du VJ Malo a clôturé la soirée.

IV - Programme d'actions 2022 et plan de financement prévisionnel

1° - Programme d'actions 2022

La NEM 2022 aura lieu le jeudi 13 octobre au Transbordeur à Villeurbanne.

Pour la 9^{ème} année, la Ville de Villeurbanne s'associe à l'organisation de cette manifestation à travers plusieurs actions : l'organisation d'un tremplin musical et l'accueil des étudiants lors de l'événement.

Le format de cette soirée reste à l'identique de l'année 2019, soit un événement festif et convivial qui présente l'originalité de proposer, à la fois, un village associatif étudiant, permettant de valoriser l'activité de nombreuses associations étudiantes, des animations festives et participatives, une programmation musicale avec un concert suivi d'une soirée dansante.

En parallèle de cette 18^{ème} NEM, une vingtaine de villes universitaires partenaires de l'Association des villes universitaires de France (AVUF) organisera, durant les mois de rentrée universitaire, dans toute la France, des événements d'accueil, destinés aux étudiants internationaux, sous l'égide du ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

2° - Plan de financement prévisionnel

Le budget prévisionnel alloué à cette opération s'élève à 61 000 €, réparti ainsi :

- 54 000 € TTC à la charge du service commun de la Ville de Lyon et de la Métropole, comprenant la prise en charge de la location de la salle du Transbordeur et l'organisation matérielle de la soirée. Celle-ci fait l'objet d'un marché intitulé "production événementielle, artistique, logistique et technique pour la 18^{ème} NEM 2022",

- 7 000 € TTC à la charge de la Ville de Villeurbanne, dont la prise en charge du tremplin musical, avec ses supports de communication, et la mise à disposition de personnels au stand d'accueil du Transbordeur.

Il est donc proposé d'approuver la convention de partenariat à passer entre la Métropole et la Ville de Villeurbanne, définissant les engagements réciproques et les modalités d'organisation de la 18^{ème} NEM ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention à passer entre la Métropole et la Ville de Villeurbanne pour l'organisation de la 18^{ème} NEM 2022.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 54 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 011 - opération n° 0P03O5123.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 12 juillet 2022

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220711-285475-DE-1-1 Date de télétransmission : 12 juillet 2022 Date de réception préfecture : 12 juillet 2022
